

ÉCOLE DOCTORALE N° 481
Sciences sociales et humanités

Université de Pau et des Pays de l'Adour - UPPA

CAMPAGNE D'ÉVALUATION 2020-2021
VAGUE B

Rapport publié le 02/06/2021



Pour le Hcéres¹ :

Thierry Coulhon, Président

Au nom du comité d'experts² :

Myriam Duban, Présidente

En vertu du décret n°2014-1365 du 14 novembre 2014 :

¹ Le président du Hcéres "contresigne les rapports d'évaluation établis par les comités d'experts et signés par leur président." (Article 8, alinéa 5) ;

² Les rapports d'évaluation "sont signés par le président du comité". (Article 11, alinéa 2).

Membres du comité d'experts

Présidente : Mme Myriam Duban, Université de Lorraine

Expert(e)s : Mme Sabine Luciani, Aix-Marseille Université
M. Gilles Palsky, Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne
Mme Emmanuelle Raingeval, Université de Picardie Jules Verne
M. Alexis Tadie, Sorbonne Université

Conseiller scientifique représentant du Hcéres :

M. Valéry Laurand

ÉVALUATION RÉALISÉE EN 2020-2021 SUR LA BASE D'UN DOSSIER DÉPOSÉ EN NOVEMBRE 2020 ET D'ENTRETIENS EN VISIOCONFÉRENCE EN JANVIER 2021

En raison du contexte sanitaire (Covid-19), la visite s'est déroulée en distanciel en respectant le processus de l'évaluation initialement prévu.

Présentation de l'école doctorale

L'école doctorale *Sciences Sociales et Humanités* (ED SSH) est l'une des deux écoles doctorales portées par l'Université de Pau et des Pays de l'Adour (UPPA). Résultant du regroupement de deux écoles doctorales, elle réunit depuis 2007 l'ensemble des doctorants des domaines Droit, Économie, Gestion d'une part, Lettres et Sciences Humaines d'autre part. L'ED SSH, très pluridisciplinaire, est adossée à quatorze unités de recherche dont trois Unités Mixtes de Recherche (UMR) avec le CNRS, une Unité de Service et de Recherche (USR) et dix équipes d'accueil (EA). Elle constitue l'un des piliers de la stratégie doctorale portée par l'UPPA, lauréate du label Initiative Science-Innovation-Territoires-Économie pour le projet *Solutions pour l'Énergie et l'Environnement* (I-SITE E2S-UPPA). Elle est rattachée au collège des écoles doctorales de l'UPPA qui est membre du réseau national des collèges doctoraux. L'UPPA étant structurée en « collèges » polyvalents, eux-mêmes subdivisés en deux départements (« Undergraduate » regroupant les formations de niveau licence et l'IUT ; « Master-Doctorat-Recherche-Innovation » rassemblant les formations de niveau master, les unités de Recherche et l'école doctorale concernée), l'ED SSH est impliquée dans deux des trois « collèges » existants : Sciences Sociales et Humanité (SSH) et Études Européennes et Internationales (EEI).

L'ED accueille un nombre stable de doctorants (330 en 2019-2020) et dispose, en 2020, d'un potentiel d'encadrement de 83 habilités à diriger les recherches (HDR) auxquels s'ajoutent une vingtaine d'enseignants-chercheurs bénéficiant de la procédure dérogatoire pour les directions de thèse par les non-HDR, adoptée par la Commission Recherche du Conseil Académique. Le nombre de doctorants par encadrant est de 3,2 en 2019, la limite étant fixée à six encadrements à 100 %. La durée moyenne des thèses est en augmentation (57 mois en 2016-2017, 64 mois en 2019-2020) et le nombre annuel de soutenances oscille entre 35 et 45 selon les années. Un seuil de financement minimal a été fixé à 900 € et 40 % des doctorants bénéficient d'un financement dédié, sachant que l'UPPA accorde uniquement des co-financements sur sa dotation de contrats doctoraux ministériels (14 pour les deux écoles doctorales).

L'ED a établi des liens partenariaux avec les collectivités locales et le tissu économique local ainsi qu'avec deux universités espagnoles avec lesquelles elle est engagée dans une dynamique transfrontalière : l'Université de Saragosse (UNIZAR) et l'Université du Pays Basque (UPV/EHU). Elle bénéficie aussi du fait que l'UPPA est lauréate de l'appel à projets Marie Skłodowska-Curie H2020 (projet COFUND EDENE : *European Doctoral Program in Energy and Environment*). L'ED SSH demande un renouvellement à l'identique et centre son projet sur le renforcement de sa stratégie internationale et l'amélioration continue du service offert aux doctorants, notamment en termes de formation et de préparation à la poursuite de carrière des docteurs.

Synthèse de l'évaluation

Appréciation par critère

Fonctionnement et adossement scientifique de l'école

L'ED est dirigée par un directeur et un directeur adjoint, issus de « collèges » de rattachement et de sites différents. Elle est dotée d'un bureau, constitué, pour la gestion des affaires courantes, des représentants des unités de recherche et de la responsable administrative, et d'une commission pédagogique (où siègent les doctorants élus et qui traite des questions de formation) qui préparent les séances du conseil, au nombre de trois par an. Son conseil est conforme à l'arrêté de 2016 (26 membres dont cinq représentants des doctorants et cinq extérieurs) et ses missions sont énoncées dans le règlement intérieur de l'ED. L'ED dispose de moyens humains (une responsable administrative et un secrétariat de scolarité composé de deux personnes, mutualisé avec l'ED *Sciences Exactes et leurs Applications* - SEA) suffisants pour répondre à ses missions et aux demandes des doctorants qui soulignent la disponibilité de la direction et des personnels. Son budget, dont la ventilation n'est pas connue avec précision, est confortable (environ 95 k€) ; plus de la moitié est consacrée au financement des soutenances de thèses, le reste étant principalement dévolu aux formations (27 k€) et dans

une moindre mesure à la mobilité des doctorants (4 k€), l'ED abonde également le budget du collège doctoral.

La communication interne est assurée via des listes de diffusion (parmi lesquelles la liste de diffusion des doctorants accessible à leurs représentants élus) et un site Web clair et fonctionnel, qui dispense une information riche mais à actualiser (les documents à télécharger et les procédures ne semblent pas à jour), les points les plus importants étant relayés sur le site de l'UPPA.

L'ED a accru son taux de financement de thèse, qui est passé de 30 % en 2015 à 40 % en 2020 (133 doctorants ont un financement dédié), ce qui représente un taux relativement élevé pour une ED pluridisciplinaire en SHS. L'obtention de fonds européens (Cofund EDENE) devrait permettre de l'augmenter encore davantage, tandis que le taux de doctorants salariés est en légère baisse (- 3 points depuis 2015 pour atteindre 42 % en 2019). Les principaux financements de thèse proviennent des contrats doctoraux ministériels, des collectivités locales (notamment les co-financements de la Région qui sont en augmentation), de l'I-SITE E2S-UPPA (10 thèses en 2019), des chaires partenariales (8 depuis 2017 mais qui ont tendance à se substituer aux thèses CIFRE - Convention industrielle de formation par la recherche qui sont en baisse), des partenariats avec les universités de Saragosse et du Pays Basque dans le cadre de cotutelles.

L'ED n'intervient ni dans le choix des sujets de thèse ni dans le recrutement des doctorants. Elle n'est pas organisatrice du processus de sélection (au mieux, la direction de l'ED est invitée dans le jury). Cela s'explique en partie par le mode de financement des thèses qui se fait exclusivement sur projet (y compris pour les contrats doctoraux ministériels qui sont attribués exclusivement sous forme de co-financements de projets ciblés). Pour les thèses non financées, l'ED encourage toutes les unités de recherche à passer par une commission d'admission (composée de trois personnes dont le directeur d'unité, le directeur de thèse pressenti et un tiers) mais cette procédure reste facultative et à ce jour, à l'initiative d'un seul laboratoire (CATT-Centre d'analyse théorique et de traitement de données économiques). Exceptée l'obligation de ressources à hauteur de 900 €, l'ED n'a pas fixé de critères d'entrée en thèse (mention obtenue au master, mémoire de recherche, etc.). Dans la grande majorité des cas, le choix des sujets de thèse reste à l'initiative du directeur et du doctorant.

L'ED dispose d'une charte des thèses en trois langues (français, anglais, espagnol), signée par le doctorant et son directeur lors de la première inscription. La charte prévoit l'établissement d'une convention de formation qui est complétée avant l'inscription en deuxième année et présentée au comité de suivi de thèse. Une journée de rentrée commune aux deux ED est organisée chaque année. Les doctorants étrangers bénéficient d'un accompagnement particulier par l'*International Welcome Desk*. La cellule handicap est mobilisée pour les doctorants concernés mais il n'existe pas de référent identifié pour le harcèlement, la gestion de conflits, les discriminations, etc.

Les partenariats propres à l'ED concernent sa politique transfrontalière avec l'Université de Saragosse (UNIZAR) et l'Université du Pays Basque (UPV) et se traduisent par des financements de thèse en cotutelle ou l'organisation d'événements communs comme par exemple les *Doctoriales*. L'ED bénéficie également des quatre chaires partenariales public/privé (transition énergétique, enjeux juridiques de la mobilité durable, management public local, histoire cultures et patrimoine) des unités de recherche qui lui sont rattachées. La politique scientifique de l'ED n'est pas définie en tant que telle mais au niveau de la gouvernance de l'UPPA, son rôle étant surtout l'accompagnement des unités de recherche, avec comme priorité l'international, l'insertion dans les mondes socio-économique et culturel locaux, et la recherche de financements.

L'international constitue un point fort de l'ED (50 % des doctorants sont étrangers venant principalement d'Afrique, d'Asie et du Proche Orient, du continent américain et d'Espagne ; 50 thèses en cotutelle en cours). Hormis les liens avec les universités transfrontalières déjà évoqués (*Doctoriales*, cotutelles), l'ED bénéficiera du fait que l'UPPA est lauréate de l'appel à projets Marie Skłodowska-Curie H2020 (Projet EDENE en lien avec l'I-SITE E2S-UPPA), qui se traduira par 30 financements de thèses, accompagnés de fonds pour l'environnement des projets et l'amélioration des conditions d'accueil. L'ED propose un dispositif d'aide à la mobilité internationale, dont elle a accru le montant (de 350 € à 600 € par doctorant sur la durée de la thèse sans doute porté à 1000 € à l'avenir) et dont plusieurs doctorants ont souligné l'importance, surtout en l'absence de financement dédié à la thèse. Enfin, l'ED propose de nombreux cours de langue, sur ses différents sites, en lien avec sa stratégie à l'international. Ces formations en espagnol et en anglais peuvent faire l'objet de certifications reconnues (Cambridge).

Les liens de l'ED avec le collège doctoral n'apparaissent pas clairement, hormis le fait que celui-ci est un lieu d'échanges et de concertation entre les deux ED. Ses missions devraient se préciser dans la perspective de la création d'un Centre des Études Doctorales.

Encadrement et formation des doctorants

Le potentiel d'encadrement est en baisse constante sur la période (94 en 2015, 83 en 2020), tandis que le nombre moyen de doctorants par encadrant est passé de 3,94 en 2014 à 3,31 en 2019, ce qui ne doit pas masquer le fait que plusieurs encadrants excèdent encore la limite fixée à six encadrements à temps plein ou neuf en codirection (8 directeurs encadrent entre 9 et 18 thèses). L'UPPA affiche une volonté affirmée d'augmenter le potentiel d'encadrement par une procédure de dérogation pour les non-HDR, validée en Commission de la Recherche du Conseil Académique (sachant qu'environ 30 % de titulaires de l'HDR n'encadrent pas de thèse). Cette autorisation est accordée à condition que la thèse soit financée et, dans le cas d'un encadrement à 100 %, que l'HDR soit soutenue dans les six mois suivant la soutenance. L'autorisation s'accompagne également d'une incitation à suivre la formation *Manager et/ou encadrer un doctorant*. Cette procédure a bénéficié à une vingtaine d'encadrants de l'ED, principalement des porteurs de chaires junior. Une journée de rentrée commune aux deux ED du site est organisée chaque année.

L'ED a mis en place des comités de suivi de thèse (CST) dès 2014. Le CST officie dès la première année de thèse et comprend, parmi ses membres, un extérieur mais aussi le directeur de thèse. Lors de l'entretien de deuxième année, le CST se transforme provisoirement en comité de suivi individuel (CSI) auquel le directeur de thèse ne participe pas. Plus précisément, ce dernier quitte provisoirement le CST pour y revenir ensuite. Cette modalité d'organisation de CST/CSI qui mêle deux types de suivi (scientifique et individuel) n'est pas conforme à l'arrêté de 2016, qui prévoit que le CSI (dont la direction de thèse est explicitement exclue) doit se réunir tous les ans à partir de la deuxième inscription (article 11). Les doctorants se disent insuffisamment informés sur le fonctionnement et les modalités de composition du CST/CSI, même si une trame commune d'entretien a été réalisée par l'ED.

L'ED travaille en étroite collaboration avec le service médico-psycho-social pour aider les doctorants en difficulté et prévenir les risques psycho-sociaux.

L'offre de formation est riche (cinq formations obligatoires dont celle consacrée à l'éthique et à l'intégrité scientifique) et diversifiée (linguistiques/scientifiques/professionnelles). Les formations à vocation professionnelle sont communes aux deux ED du site et dispensées dans le cadre du collège doctoral. Certaines formations (langues, voix et gestes, conduite de projets) sont dédoublées sur deux sites pour en faciliter l'accès à tous les doctorants (les frais de déplacement inter-campus ne sont pas pris en charge par l'ED). Les doctorants disposent d'une convention de formation et doivent valider 150 h théoriques (sauf dérogations au cas par cas pour les salariés). Des *Doctoriales* transfrontalières, dont le contenu a été revu en profondeur (réorientation sur l'innovation responsable), sont également proposées. Les formations suivies sont recensées dans le portfolio du doctorant, devant aboutir à terme à un livret de compétences. Les unités de recherche sont pour le moment assez peu impliquées dans la formation doctorale mais devraient l'être davantage à l'avenir, notamment pour développer des formations méthodologiques (cartographie, ateliers d'écriture, etc.). L'enquête sur l'évaluation des formations par les doctorants sert à la commission pédagogique pour faire évoluer l'offre après validation en conseil de l'ED. L'ED participe également à *Ma thèse en 180 secondes*, et finance des séminaires interdisciplinaires proposés par les doctorants.

Le nombre de soutenances est en augmentation (35, 36 et 44 lors des trois dernières années). La durée moyenne des thèses, déjà longue en début de quinquennal, s'accroît (57 mois en 2016, 64 mois en 2020), y compris pour les doctorants financés (de 40 à 56 mois). La contribution financière de l'ED à l'organisation des soutenances est importante puisqu'elle peut atteindre 1200 € (ce qui représente un budget annuel total de 50 k€), l'objectif étant de garantir la qualité des jurys. Les abandons sont au nombre d'une vingtaine par an. Ils concernent en majorité les doctorants salariés (61 %) et, dans une moindre mesure, les doctorants sans financement (17 %). L'ED espère que l'accroissement du nombre de financements dédiés, le recours accru à la commission d'admission mais aussi la mise en place du parcours d'excellence master-doctorat dans le cadre du projet GREEN (GRaduate schools for Energetic and Environmental iNnovation), retenu dans l'appel à projets SFRI (Structuration de la Formation par la Recherche dans les Initiatives d'excellence), permettront de réduire le nombre des abandons.

Suivi du parcours professionnel des docteurs

L'ED a beaucoup travaillé sur la valorisation des compétences (élaboration d'une matrice de compétences, ateliers sur la valorisation des compétences, formations déclinées en fonction des blocs de compétences fixés par l'arrêté de février 2019). Des formations à l'insertion professionnelle sont proposées par le collège doctoral (sensibilisations à l'entrepreneuriat et aux carrières non-académiques). Des docteurs interviennent également lors de la journée de rentrée pour parler de leur devenir professionnel.

La valorisation du doctorat passe principalement par des opérations du type *Ma thèse en 180 secondes* ou *La thèse de mon parrain* en partenariat avec les lycées de la Région. L'UPPA ne délivre pas de prix de thèse mais elle organise chaque année une cérémonie de remise des diplômes. L'ED développe les liens avec le secteur

socio-économique via la composition de son conseil, le parrainage de promotions ou encore les *Doctoriales*. L'ED travaille au développement d'un réseau interne (réalisation d'un annuaire des docteurs, collaboration avec l'association des docteurs de l'UPPA, création d'un réseau d'alumni en projet).

Le suivi de la poursuite de carrière des docteurs est réalisé par l'Observatoire De l'Établissement (ODE) avec un taux de réponse significatif (80 %). Le taux d'insertion des docteurs est satisfaisant (90 % des docteurs sont en emploi trois ans après la soutenance), de même que le taux d'emplois stables, la grande majorité des docteurs étant fonctionnaires ou en CDI (entre 60 % et 80 % selon les cohortes). Les résultats de l'insertion sont présentés en conseil de l'ED et devant la Commission Recherche du Conseil Académique (CRCA).

L'ED a mis l'accent sur les parcours professionnels hors monde académique pour tenir compte de la diminution des débouchés académiques. Elle organise ainsi des ateliers thématiques en lien avec le Bureau d'Aide à l'Insertion Professionnelle et a fait évoluer son offre de formation. En revanche, elle n'a pas développé de formations par grands domaines disciplinaires, ni de formations spécifiques aux métiers de la recherche.

Le rôle du collège doctoral consiste principalement à offrir des formations professionnalisantes.

Autoévaluation et projet

L'ED est certifiée ISO9001 depuis le 10 octobre 2019 (démarche engagée suite à celle de l'ED SEA). Dans ce cadre, elle a mis en place une démarche qualité avec l'aide d'une qualitiennne (présente un jour par mois) et procède à des autoévaluations régulières. L'ED a listé l'ensemble des réponses à apporter aux besoins de ses partenaires et usagers. Elle a également procédé à une analyse SWOT où les forces et faiblesses sont déclinées autour des 6 M (Management, Milieu, Main d'œuvre/encadrement, Matière/doctorants, Méthodes, Moyens Financiers/matériel) et les opportunités et menaces clairement identifiées. Pour chaque « M », l'ED a décliné son projet en fonction de ses forces et de ses faiblesses.

L'ED procède également par enquêtes : un questionnaire de satisfaction a ainsi été envoyé aux doctorants (avant la tenue de leur assemblée générale) de même qu'aux directeurs de thèse. Enfin, l'ED a procédé à une enquête COVID. Il apparaît ainsi que l'ED est sensible aux difficultés qui peuvent affecter les doctorants, à court comme à long termes, et a mis en place des procédures pour les détecter. Cette démarche qualité a notamment permis de simplifier les procédures d'inscription, de faire évoluer l'offre de formation pour mieux répondre aux besoins des doctorants et devrait à terme permettre d'améliorer les procédures de recrutement des doctorants.

Il n'y a pas eu d'autoévaluation interne spécifique mise en place par l'établissement. Cependant, les deux ED travaillent de concert à la création du centre des études doctorales, avec des missions clairement identifiées et un rôle plus affirmé que celui du collège doctoral actuel.

Appréciation globale

L'ED SSH est une école dynamique, dirigée par une équipe impliquée, où les doctorants se déclarent globalement satisfaits du service rendu. Elle est parfaitement intégrée dans son environnement institutionnel et bénéficie pleinement des réussites du site : I-SITE E2S-UPPA, Université européenne UNITA, Cofund EDENE, SFRI-GREEN. Elle exploite également de manière pertinente sa position géographique par des coopérations fructueuses avec les universités transfrontalières. Soucieuse de la qualité de son encadrement, elle a mis l'accent sur des éléments centraux du doctorat : accroissement du nombre de financements dédiés, valorisation des compétences, préparation à l'insertion professionnelle, attractivité de son offre de formation. Elle s'autoévalue régulièrement de façon objective et réfléchit aux moyens à mettre en œuvre pour pallier les faiblesses repérées (durée des thèses, abandons, faiblesse des débouchés académiques). Son projet s'inscrit dans cette dynamique d'amélioration continue avec une réelle exigence sur l'amélioration du processus de recrutement des doctorants mais aussi sur la qualité, la diversité et la pertinence de la formation dispensée (notamment en développant davantage de modules méthodologiques). L'ED est cependant en retrait en ce qui concerne le recrutement des doctorants contractuels pour lequel elle n'est pas décisionnaire et doit se mettre en conformité avec l'arrêté de 2016 pour l'organisation des comités de suivi individuels. Les rôles respectifs des ED et du collège doctoral (futur centre des études doctorales) doivent encore être précisés. Les interactions avec les laboratoires, notamment sur la formation, pourraient être renforcées, notamment pour répondre aux attentes des doctorants en termes de formations méthodologiques et plus ciblées.

Points forts

- Direction impliquée et à l'écoute des doctorants.
- Positionnement à l'international pertinent, en lien avec les points forts du site.

- Attention portée à la poursuite de carrière.
- Formation en langues adaptée à l'environnement scientifique et géographique.
- Démarche qualité effective.
- Formation à l'encadrement doctoral encouragée.

Points faibles

- Composition des comités de suivi de thèse non conforme à l'arrêté de 2016.
- Rôle quasi-inexistant dans la sélection des doctorants financés.
- Formations méthodologiques et disciplinaires insuffisantes par rapport aux besoins des doctorants.
- Aide financière à la mobilité internationale insuffisante pour être réellement attractive, une grosse partie du budget étant consacrée à l'organisation des soutenances.
- Quelques indicateurs à surveiller : durée des thèses, nombre d'abandons, taux d'encadrements ponctuellement trop élevés.

Recommandations

À l'attention de l'école doctorale

La distinction entre comité de thèse (chargé du suivi scientifique) et comité de suivi individuel (chargé de veiller au bon déroulement du cursus) n'est pas claire et l'ED devrait le plus rapidement possible se mettre en conformité avec l'article 11 de l'arrêté de 2016, qui prévoit explicitement que les membres du comité de suivi individuel ne participent pas à la direction du travail du doctorant.

L'ED paraît en retrait sur un certain nombre de points (pas de journée propre, formations essentiellement transverses) de sorte qu'elle pourrait s'emparer de l'opportunité générée par la création du centre des études doctorales pour affirmer sa place et ses spécificités, en particulier la dimension « humanités ». Une façon de procéder pourrait consister à développer des animations qui lui sont propres (journée de rentrée, journées scientifiques, etc.), en lien avec les unités de recherche qui semblent encore assez peu sollicitées. Dans cette perspective, l'ED est encouragée à poursuivre ses efforts pour accroître la variété de son offre de formation, de façon à mieux répondre aux attentes des doctorants mais peut-être aussi à développer ses interactions avec les unités de recherche, qui pourraient proposer de nouveaux modules.

L'ED aurait également intérêt à conforter sa politique de développement international en augmentant le montant de l'aide accordée aux mobilités, et ce d'autant plus qu'elle dispose d'un budget le permettant. L'ED est également invitée à ouvrir un dialogue avec la Présidence de l'UPPA sur les conditions d'attribution des contrats doctoraux, dans la mesure où elle n'a actuellement pas suffisamment voix au chapitre, que ce soit sur le recrutement des doctorants contractuels ou sur les sujets financés. Cette discussion pourrait s'inscrire par exemple dans une perspective de renouvellement des thématiques.

À l'attention de l'établissement

L'UPPA a su trouver une organisation efficace des études doctorales, autour de deux ED de taille comparable, qui cohabitent de manière constructive et participent à la dynamique du site, dont elles mettent en œuvre la stratégie doctorale. Chacune en tire profit notamment par le développement d'une démarche qualité partagée mais surtout d'un positionnement international autour d'une stratégie scientifique portée par l'I-SITE E2S. Le risque est néanmoins que les ED se trouvent à terme cantonnées à un rôle d'exécutantes, chargées d'appliquer la politique de l'établissement sans pouvoir véritablement prendre part à tout ou partie des décisions relatives au doctorat. L'établissement devrait donc veiller à valoriser le rôle des ED, notamment dans l'attribution des contrats doctoraux, même si leur répartition continue de se faire exclusivement sur projets pour bénéficier d'un effet de levier maximal. Il faudrait aussi maintenir la possibilité effective de développer des recherches doctorales en marge des grands projets portés par l'établissement, notamment pour garantir le renouvellement et la diversité des thématiques.

Observations de l'établissement

Pau, le 26 mars 2021

Le Président de l'Université

à

Monsieur Jean-Marc GEIB
HCERES

Directeur du Département
d'évaluation des formations
2 rue Albert Einstein
75013 Paris

Affaire suivie par :

Antoine RENUCCI

Directeur

Ecole Doctorale Sciences Sociales et Humanités

antoine.renucci@univ-pau.fr

Objet : Observations relatives au rapport d'évaluation de l'école doctorale Sciences Sociales et Humanités (ED 481)

Monsieur le Directeur,

Nous tenons à remercier les experts du comité d'évaluation de l'école doctorale Sciences Sociales et Humanités pour le travail effectué et pour leurs remarques constructives. Nous avons pris bonne note de leurs observations et recommandations.

Toutefois nous souhaitons apporter quelques commentaires et éléments complémentaires à certaines remarques qui apparaissent dans le rapport d'évaluation.

➤ **Fonctionnement et adossement scientifique de l'école**

Les experts ont considéré que l'ED SSH n'intervenait pas dans le recrutement des doctorants ». Cependant, le directeur et le directeur adjoint de l'ED SSH participent au recrutement des doctorants en cotutelle avec l'Université de Saragosse (3 contrats doctoraux annuels) et avec l'Université du Pays Basque (3 contrats doctoraux annuels). De plus, ils sont membres du comité de sélection des appels à projets « PhD projects » lancés par l'I-Site E2S-UPPA : en 2020, cet appel à projet a permis l'attribution de 12 allocations doctorales. Ils participent aussi à la sélection des candidats proposés pour les contrats Handicap (contrats UPPA ou ministère).

Pour rappel, le mode d'allocation des contrats doctoraux est le résultat d'une décision politique de l'UPPA. L'Etat a fixé à 14 le nombre de contrats doctoraux alloués par le Ministère, il y a plus de dix ans, faisant de l'UPPA une université peu dotée au regard de ses effectifs de doctorants. Afin d'augmenter le nombre de thèses financées, l'UPPA a donc décidé de partager les financements par moitié afin de compléter les demi-contrats obtenus auprès des collectivités comme le Conseil Régional Nouvelle Aquitaine.

A plusieurs reprises, dans leur évaluation et dans leurs recommandations, les experts du comité ont mis l'accent sur la non-conformité des comités de suivi de thèse organisés au sein de l'ED SSH « le directeur de thèse quitte provisoirement le CST pour y revenir ensuite. » et « l'ED devrait le plus rapidement possible se mettre en conformité avec l'article 11 de l'arrêté de 2016, qui prévoit explicitement que les membres du comité de suivi individuel ne participent pas à la direction du travail du doctorant. ». Nous souhaitons préciser que le directeur de thèse ne fait pas partie du comité de suivi individuel. Il ne quitte donc pas « provisoirement » le CSI. Le comité conclut son travail sans le directeur de thèse ni le doctorant (voir fiche de réinscription de l'ED SSH de mai 2020, jointe au bilan HCERES de l'ED dans les ANNEXES, annexes 4.2.1 et 4.2.2 du bilan). Le directeur est consulté, comme le doctorant, au sujet de l'avancement du travail doctoral et des conditions de ce travail. Ce processus « contradictoire », s'il n'est pas obligatoire dans l'arrêté précisant l'organisation du comité (article 13¹), n'entre pas en contradiction avec celui-ci.

¹ Un comité de suivi individuel du doctorant veille au bon déroulement du cursus en s'appuyant sur la charte du doctorat et la convention de formation. Il évalue, dans un entretien avec le doctorant, les conditions de sa formation et les avancées de sa recherche. Il formule des recommandations et transmet un rapport de l'entretien au directeur de l'école doctorale, au doctorant et au directeur de thèse. Il veille notamment à prévenir toute forme de conflit, de discrimination ou de harcèlement. Les modalités de composition, d'organisation et de fonctionnement de ce comité sont fixées par le conseil de l'école doctorale. Les membres de ce comité ne participent pas à la direction du travail du doctorant.

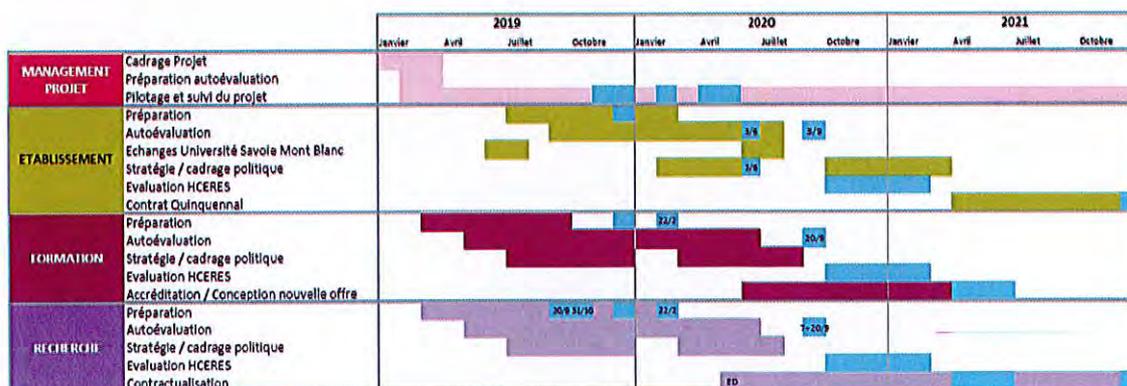
➤ **Suivi du parcours professionnel des docteurs**

Les experts du comité d'évaluation ont considéré que l'ED SSH « n'a pas développé de formations par grands domaines disciplinaires, ni de formations spécifiques aux métiers de la recherche » et qu'elle propose des « formations méthodologiques et disciplinaires insuffisantes par rapport aux besoins des doctorants ».

Pourtant comme indiqué dans le tableau 12 (compétences/formations) p.49 du bilan, annexes 5.2.1 (catalogue des formations spécifiques SSH) et 5.2.2 (séminaire insertion professionnelle bac +8), ces formations aux métiers de la recherche existent bel et bien. De même, de nombreux cours de méthodologie sont proposés tous les ans :

- Méthodologie qualitative de recherche (15h, PR au CATT)
- Les données : organiser et structurer ses données, analyser ses données, rendre ses données parlantes, (10h, IR à l'ITEM)
- Epistemology (en anglais) (15h, PR au CREG)
- Writing Workshop (Atelier d'écriture en anglais) (15h, ITEM)
- Sphinx iQ Module 1 : Initiation, logiciel d'enquêtes et de traitement des données (IR à l'ODE)
- Introduction aux études de genre : approches théoriques et mises en pratique (15h, PR à ALTER)

➤ Enfin, dans l'**Autoévaluation et projet**, nous précisons qu'il y a eu une auto-évaluation interne spécifique mise en place par l'établissement. L'Université de Pau et des Pays de l'Adour a fait le choix d'accompagner toutes les composantes concernées par la campagne d'auto-évaluation du Hcéres. Le mode projet a été adopté à partir de mars 2019 pour définir la méthodologie, l'organisation, le calendrier du processus ainsi que des outils d'accompagnement (cf. tableau ci-dessous). Le collège des écoles doctorales et les deux écoles doctorales ont bénéficié d'un accompagnement spécifique au travers d'un groupe de travail, réuni régulièrement et la mise à disposition d'indicateurs dédiés.



Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de ma parfaite considération.

Laurent BORDES

Les rapports d'évaluation du Hcéres
sont consultables en ligne : www.hceres.fr

Évaluation des coordinations territoriales

Évaluation des établissements

Évaluation de la recherche

Évaluation des écoles doctorales

Évaluation des formations

Évaluation à l'étranger



2 rue Albert Einstein
75013 Paris, France
T. 33 (0)1 55 55 60 10

hceres.fr

[@Hceres_](https://twitter.com/Hceres_)

[Hcéres](https://www.youtube.com/Hceres)

